

RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2021 B 01056
Numéro SIREN : 428 289 763
Nom ou dénomination : ENTREPRENEURIAT CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2024 sous le numéro de dépôt 2239

28 MARS 2024
R/2024/130

ENTREPRENEURIAT CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 1 019 065 euros
Siège social : 109 chemin de Chibau
Espace Aukera, 64500 ST JEAN DE LUZ
428 289 763 RCS BAYONNE

REQUÊTE

à Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Bayonne

Le soussigné

Paul-Arnaud MAIGRE,
Demeurant 32 chemin de Behereko Errota, Illobak Exea – 64310 ASCAIN

Agissant en qualité de Président de la société ENTREPRENEURIAT CONSEIL, société par actions simplifiée au capital de 1 019 065 euros, dont le siège social est 109 chemin de Chibau, Espace Aukera, - 64500 ST JEAN DE LUZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 428 289 763 RCS BAYONNE,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société ENTREPRENEURIAT CONSEIL a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 août 2023,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Que les comptes clos le 31 août 2023 étant susceptibles de faire l'objet de modifications, la Société se trouve dans l'impossibilité de remplir cette obligation,

Qu'il serait préférable de décaler la tenue de cette assemblée afin de permettre de présenter aux associés les comptes définitifs arrêtés au 31 août 2023, modifiés ou non,

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société ENTREPRENEURIAT CONSEIL qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de six mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 août 2023, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à ST JEAN DE LUZ
Le 28 février 2024



Paul-Arnaud MAIGRE
Président

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE**Ordonnance Présidentielle**

Annule et remplace l'Ordonnance Présidentielle n°2024001718 du 05/03/2024

Nous, Daniel ARRIJURIA, Président du Tribunal de Commerce de BAYONNE,

Assisté du Greffier,

*Vu la requête présentée par la SAS ENTREPRENEURIAT CONSEIL dont le siège social est 109, Chemin de Chibau - Espace Aukera - 64500 Saint-Jean-de-Luz immatriculée au RCS de BAYONNE sous le numéro 428 289 763,
Assistée du cabinet ACOFI*

Vu les articles 493 et 875 du code de procédure civile,

Accordons un délai supplémentaire jusqu'au 31 août 2024 pour qu'il soit procédé à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société sus visée en vue de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2023.

Liquidons les dépens à la somme de 31,21 €.

Fait en notre cabinet, à Bayonne, le 28/03/2024

Le Greffier
Me Ugo SALAGOITY



Le Président
M. Daniel ARRIJURIA

